

## **Association Réflexion Action Prison Et Justice**

*Créée en 1976 sur déclaration en Préfecture de Paris*

<b>L'Arapej</b>	page 3
<b>I. Principes fondamentaux</b>	page 4
<b>II. Moyens</b>	page 5
<b>III. Orientations prioritaires</b>	page 6
1. <i>Connaître les publics et adapter l'action</i>	page 6
2. <i>Valoriser la place du travail social</i>	page 7
3. <i>Faire la place de l'utilisateur</i>	page 8
4. <i>Développer la vie associative</i>	Page 9

En 1976, à la création de l'ARAPEJ, le constat fait par ses fondateurs, aumôniers catholiques et protestants, était celui de la détresse dans laquelle se retrouvaient les personnes à **leur sortie de détention**, détresse à la fois morale et matérielle. Cette situation n'était pas nouvelle : la prison est liée à la détresse économique. Le taux d'incarcération dépend, non pas de l'augmentation de la délinquance, mais de l'état de la société.

Cette situation est toujours la nôtre : la prison est incapable d'atteindre d'autres buts que celui de mettre à l'écart un certain nombre de nos contemporains ; la justice est un moyen de fournir de façon massive des réponses pénales à des problèmes sociaux. La peine est et reste un outil de gestion sociale. À l'origine du fonctionnement de ces institutions, on trouve la difficulté de notre société à faire vivre les gens ensemble. Les populations présentes en détention sont de plus en plus **des populations précarisées** aux plans professionnel, familial, économique et culturel.

Dans le contexte d'une société, bien que démocratique, qui exclut des pans entiers de sa population, l'ARAPEJ s'inscrit dans une démarche d'universalité, fondée sur l'hospitalité à l'égard de ce qui n'est pas soi. Elle vise en priorité les personnes incarcérées ou sortant de détention, mais accueille et accompagne toute personne en détresse sociale.

Tous les objectifs du projet politique que nous nous étions donné en 1999 ne sont pas atteints, loin s'en faut. En actualisant son projet associatif, l'ARAPEJ veut réaffirmer les valeurs et les principes fondamentaux qui guident son action et en définir les moyens. Elle détermine ses objectifs prioritaires pour une période de cinq ans, en les soumettant à l'évaluation et la révision par son assemblée générale.

# I. Principes fondamentaux

---

## *L'ARAPEJ se réfère à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.*

Elle affirme que toute personne doit, de façon inconditionnelle bénéficier de l'ensemble des droits sociaux et politiques. L'homme condamné est appelé à retrouver ceux des droits qui lui ont été enlevés.

---

## *L'ARAPEJ se met au service de la liberté des personnes encore captives de leur passé.*

Parce que c'est leur liberté et non leur souffrance qui mobilisent l'ARAPEJ. Toute personne -l'homme condamné tout autant qu'un autre - est capable et a le droit de choisir un destin qui soit le sien.

Parce que le travail qui y est accompli n'a de sens qu'en vue de l'affranchissement à la fois de leur souffrance et de leur passé.

---

## *L'ARAPEJ s'inscrit dans la réalité sociale et politique.*

Elle tire sa légitimité et sa force de la pertinence de sa réflexion et du lien qu'elle concrétise avec les personnes qui font appel à elle. À partir de ces réalités et de l'analyse constante du contexte dans lequel elle agit, elle s'engage à porter la traduction politique de ces réalités vécues, de la façon la plus large possible et à dégager les moyens pour que chacun ait sa place dans la société et y vive dignement. L'expérience aux côtés des personnes condamnées doit aboutir à la mise en question du fonctionnement de la société dans son rapport à la sanction pénale.

## II. Moyens

---

### *L'ARAPEJ s'engage dans la lutte contre l'exclusion*

- L'association met en œuvre des dispositifs qui lui permettent d'accueillir et orienter toute personne en difficulté sociale qui fait appel à elle, de ne pas l'abandonner sans aucune suite.
- L'association répond aux besoins fondamentaux des personnes, en fonction des moyens dont elle dispose.
- L'association cherche à prévenir l'exclusion, en étant créatrice de lien social et en mobilisant de la façon la plus large possible les ressources de droit commun de la société: logement, emploi, culture....

---

### *L'ARAPEJ s'engage dans la lutte contre la récidive.*

Il s'agit moins, ici, de renouvellement d'infraction que de chercher de façon large à éviter les conduites qui mènent les personnes aux mêmes impasses.

- L'association identifie les causes de la récidive.
- L'association agit pour favoriser l'émergence chez la personne d'un projet qui lui appartienne, en mettant en valeur et en l'aidant à construire :
  - ⇒ l'évaluation qu'elle fait de son passé,
  - ⇒ le rapport qu'elle entretient avec la loi, rapport complexe qui ne peut jamais être simplement réduit à la soumission et l'obéissance,
  - ⇒ le regard critique qu'elle porte sur la société, à partir duquel elle pourra tracer sa voie.
- Dans son action vis-à-vis des personnes sortant de détention, l'association cherche à éviter le renouvellement de l'exclusion carcérale. Elle développe les aménagements de peine, l'accès au droit, le soutien des familles, pour accompagner les personnes le plus tôt possible dans leur parcours.

---

### *L'ARAPEJ réunit un ensemble d'acteurs.*

L'ARAPEJ doit non seulement travailler à la réinsertion des personnes qui la sollicitent, mais également manifester la générosité et l'hospitalité de son accueil et de son accompagnement. L'association renforce l'action des travailleurs sociaux auxquels elle fait appel par la présence de personnes bénévoles, afin de signifier à l'égard des personnes accueillies la réintégration symbolique dans la société civile.

# III. Orientations prioritaires

## 1. CONNAÎTRE LES PUBLICS ET ADAPTER L'ACTION

S  
E  
I  
G  
I  
O  
I  
D  
S  
E  
O  
I  
S  
E  
I  
O

Si l'ARAPEJ accueille tout public en difficulté, sa mission prioritaire est auprès des personnes détenues ou sortant de détention. Pour ces personnes, le passage à l'acte et l'expérience carcérale, facteurs de ruptures majeures, vont peser sur leur possibilité d'accéder au droit commun. Elles font l'objet d'un rejet qui repose souvent sur l'ignorance de leurs difficultés. À la fois pour adapter notre action et pouvoir attester de ces difficultés vis-à-vis de nos partenaires institutionnels, mais aussi de la société, il convient pour l'ARAPEJ de :

- renforcer sa connaissance des causes de la délinquance, de l'environnement et du parcours des personnes concernées,
- s'inscrire dans un réseau d'observatoires des évolutions sociales
- évaluer les actions menées en élaborant ses propres critères, en raison de leur spécificité

## 2. VALORISER LA PLACE DU TRAVAIL SOCIAL

S  
E  
D  
O  
L  
O  
S  
O  
L  
O  
E  
L  
O

Le travail social s'affronte à une conception sécuritaire et répressive du traitement des personnes en difficulté, à plus forte raison quand il s'agit de personnes délinquantes.

Pour valoriser ce travail social, il convient pour l'ARAPEJ de :

- accroître la réflexion sur des réponses réelles et sociales à la délinquance et à la détresse sociale,
- faire évoluer ses structures afin de s'adapter au mouvement de décentralisation, qui s'appuie principalement sur l'échelon départemental, afin d'y inscrire utilement les personnes qu'elle accueille,
- rendre lisible et visible son action,
- participer aux instances où s'élabore l'avenir du travail social.

### 3. FAIRE LA PLACE DE L'USAGER

S  
I  
D  
I  
O  
L  
S  
U  
O  
I  
D  
I  
E  
O

Dans la logique des principes auxquels elle se réfère et conformément à la loi du 2 Janvier 2002, l'ARAPEJ se doit d'élargir la place faite aux usagers qu'elle accueille et aux anciens détenus.

Ses objectifs :

- faire participer les personnes accueillies, ainsi que d'anciens détenus, à nos différentes actions associatives, dans nos réunions et séances de travail, dans nos publications,
- envisager leur représentation dans nos instances politiques, notamment à l'Assemblée générale.

## 4. DÉVELOPPER LA VIE ASSOCIATIVE

En s'affirmant comme association militante, l'ARAPEJ doit développer sa fonction politique.

Pour cela,

- elle développe la réflexion sur les évolutions sociales et l'actualité politique. Elle constitue un corpus théorique, sur lequel chacun de ses acteurs peut s'appuyer.
- Elle veille à ce que ses instances politiques réunissent des personnes venues d'horizons différents.
- Elle participe activement à la vie des fédérations auxquelles elle adhère, notamment la FARAPEJ.
- Elle crée et renforce ses outils de communication, en interne, comme en externe.